

## Compte rendu de séance du Conseil municipal

Séance du Lundi 15 Avril 2024

L' an 2024 et le 15 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des tabuts, sous la présidence de Mickaël LECLÈRE, Maire.

La séance s'ouvre sur l'appel des membres.

**Présents** : M. LECLÈRE Mickaël, Maire, Mmes : GUILLAUME Maryline, RODRIGUEZ MOLINA Sabrina, MM : CHATEAU Yves, DE CESARE Pascal, DEMELY Dominique, JENOUVRIER Philippe, PION Olivier

**Excusés** : Excusés ayant donné procuration : Mmes : CHEVALIER Maryse à Mme GUILLAUME Maryline, HUGON Brigitte à M. DEMELY Dominique, LAMORLETTE Pascaline à Mme RODRIGUEZ MOLINA Sabrina, M. POLLET Benoit à M. LECLÈRE Mickaël  
Excusés : Mmes : LEMPEREUR Delphine, PRUD'HOMME Sophie, M. BONUTTO Richard

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 11/04/2024

**Date d'affichage** : 12/04/2024

**A été nommée secrétaire** : Mme GUILLAUME Maryline

Monsieur le Maire rappelle que le quorum n'avait pas été atteint à la séance du 11 avril 2024. L'ordre du jour avait donc été reporté. L'ordre du jour est identique.

La caractéristique de cette séance est que le Conseil municipal délibère valablement sans condition de quorum.

### **Objets des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Compte administratif 2023 Service des Eaux - 2024/09  
Compte de gestion 2023 Service des Eaux - 2024/10  
Budget Primitif 2024 Service des Eaux - 2024/11  
Compte administratif 2023 Commune et affectation du résultat - 2024/12  
Compte de gestion 2023 Commune - 2024/13  
Budget Primitif 2024 Commune - 2024/14  
Questions diverses.

La personne nommée secrétaire de séance procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente du 21 mars 2024.

Les membres du conseil municipal l'adoptent. Puis ils passent à l'ordre du jour.

### **Compte administratif 2023 Service des Eaux - Réf : 2024/09**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 du service des eaux, puis il se retire afin que les membres restants procèdent au vote. Le conseil municipal élit Maryline GUILLAUME pour la présidence de séance.

Considérant que les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants:

Excédent d'exploitation 2023	33 519,76 €
Excédent d'exploitation reporté 202	1 334,57 €
Total excédent d'exploitation	34 854,33 €
Excédent d'investissement 2023	15 458,89 €
Excédent d'exploitation reporté 2022	24 140,67 €
Reste à réaliser Dépenses d'investissement	0 €
Reste à réaliser Recettes d'investissement	0 €
Total excédent d'investissement	39 599,56 €

Après débat, le Conseil Municipal adopte le compte administratif.

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

Besoin d'autofinancement 0 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de section sur le budget primitif 2024 ainsi :

Affectation à la section d'investissement (compte D 001)	0 €
Affectation au compte 1068	0 €
Affectation du solde disponible en recettes au compte R 002 (exploitation)	34 854,33 €
Affectation du solde disponible en recettes au compte R 001 (investissement)	39 599,56 €

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

### **Compte de gestion 2023 Service des Eaux - Réf : 2024/10**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 du service des eaux, qui est la réplique du compte administratif tenue par le Trésor Public.

Celui-ci présente les mêmes montants que le compte administratif 2023, c'est pourquoi le conseil municipal décide de l'approuver.

à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget Primitif 2024 Service des Eaux - Réf : 2024/11**

Monsieur le Maire présente ses propositions de crédits pour l'exercice 2024, en section de fonctionnement et d'investissement.

Ceux-ci présente les totaux suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses	104 435,54 €
Recettes	104 435,54 €

Section d'investissement :

Dépenses	52 250,32 €
Recettes	52 250,32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le budget présenté.

à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Compte administratif 2023 Commune et affectation du résultat - Réf : 2024/12**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2023 de la commune, dont les résultats intègrent les écritures de dissolution du Syndicat Intercommunal de Musique.

Puis il se retire afin que les membres restants procèdent au vote. Le conseil municipal élit Maryline GUILLAUME à la présidence de séance.

Considérant que les résultats du compte administratif 2023 sont les suivants:

Excédent de fonctionnement 2023	106 897,74 €
Excédent de fonctionnement reporté 2022	259 425,56 €
Total excédent de fonctionnement	366 323,30 €
Déficit d'investissement 2023	- 30 092,26 €
Déficit d'investissement reporté 2022	- 12 338,53 €
Reste à réaliser Dépenses d'investissement	0 €
Reste à réaliser Recettes d'investissement	0 €
Total déficit d'investissement	- 42 430,79 €

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif.

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit comme suit :

Besoin d'autofinancement	42 430,79 €
--------------------------	-------------

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget primitif 2024 ainsi :

Affectation à la section d'investissement (compte D 001)	42 430,79 €
Affectation au compte 1068 (recettes)	42 430,79 €
Affectation du solde disponible en recettes au compte R 002	323 892,51 €

à l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Compte de gestion 2023 Commune - Réf : 2024/13**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2023 de la commune, qui est la réplique du compte administratif tenue par le Trésor Public.

Celui-ci présente les mêmes montants que le compte administratif 2023, c'est pourquoi le conseil municipal décide de l'approuver.

à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

## **Budget Primitif 2024 Commune - Réf : 2024/14**

Monsieur le Maire présente ses propositions de crédits pour l'exercice 2024, en section de fonctionnement et d'investissement.

Ceux-ci présente les totaux suivants :

### Section de fonctionnement :

Dépenses	755 493,62 €
Recettes	755 493,62 €

### Section d'investissement :

Dépenses	266 751,54 €
Recettes	266 751,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le budget présenté.

à l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Complément de compte-rendu:**

Monsieur DEMELY, adjoint au Maire en charge des réseaux et vice-président du Syndicat d'Eau du Plateau d'Ardenne, informe le Conseil municipal de Lonny que le prix de vente de l'eau à la commune va subir une forte augmentation passant de 1,21 € h.t. à 1,47 € h.t. à partir du mois de juillet.

Considérant que le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le tarif de l'eau, cela entrainera une forte baisse du résultat d'exploitation du budget annexe du service de l'eau pour l'exercice 2024.

Le Maire informe le Conseil municipal de l'invitation reçue pour l'assemblée générale de l'association sports et loisirs (A.S.L.) de Lonny. Celle-ci aura lieu le 17 mai 2024 à 18h00, salle des tabuts.

Le Maire et Madame GUILLAUME, adjointe au Maire chargée des finances informent le Conseil municipal des difficultés financières de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, notamment sur le budget annexe des ordures ménagères grévé d'environ 125 000 € de frais supplémentaires dû à l'acheminement du tri en région parisienne, afin de palier l'incendie du centre de tri des déchets Valodéa de Charleville-Mézières.

Ils informent également le Conseil municipal de la volonté de certains maires de notre communauté de communes de se rapprocher d'autres communauté de communes voisines afin d'étudier leur éventuel rattachement. Ce choix entrainerait l'éclatement de notre EPCI et obligerait notre commune d'étudier à son tour un rattachement individuel à la communauté d'agglomération Ardenne Métropole ou un rattachement des communes restantes de la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne à la communauté de communes Ardennes Thiérache.

Séance levée à: 21 heures 25 minutes



En mairie, le 18/04/2024  
Le Maire  
Mickaël LECLÈRE